

Objet : Coronavirus – COVID-19

Madame, Monsieur,

Le déploiement du COVID-19 amène le gouvernement belge à **renforcer la phase 2 dans le cadre du plan de gestion de risque** du SPF Santé Publique.

Dans ce contexte, **une cellule de crise est mise en place** au sein de la Cité de l'Espoir et est constituée par le médecin coordonnateur, le médecin du travail, le Comité de Direction, des infirmières en chef, des représentants du Service social, du CPPT, du Conseil d'Administration. Les missions de celle-ci étant **de mettre tout en œuvre pour tenter de contenir la propagation du virus**.

Des mesures de précautions particulières s'imposent donc à notre établissement, compte-tenu du fait que la population hébergée est particulièrement fragilisée. Ces mesures sont semblables à celles imposées par la région wallonne aux services d'hébergement et aux maisons de repos (secteur AVIQ).

Les mesures sont les suivantes :

- **Obligation de respecter les mesures d'hygiène**
 - Ne plus s'embrasser et se serrer les mains mais privilégier un signe de la main pour se saluer ;
 - Avoir des ongles courts et propres (pas de vernis, pas de faux ongles) ;
 - Recourir à une hygiène impeccable et se laver les mains dès la prise de service (et fin de service) et après chaque manipulation ;
 - Utiliser toujours des mouchoirs en papier à usage unique, éternuez ou toussiez dans le pli du coude ;
 - Ne pas porter de montres, de bijoux aux mains et avant-bras ;

- **Restriction des contacts avec les personnes extérieures (confinement) :**
 - Suppression des retours en famille et des visites sur site (aussi des proches/représentants légaux) ;
 - Report des rendez-vous médicaux non urgents ;

- Suspension des activités extérieures (excursion, ateliers hypo, scolarité, camps, etc.)
- Maintien des réunions de PSP mais sans personne extérieure ;
- Interdire la venue des partenaires extérieurs à la Cité de l'Espoir ;

➤ **Limitation des points d'accès à l'institution**

- Fermeture des portes à l'exception de celles se trouvant près de sanitaires ;
- Les accès sont limités à : l'entrée réception, l'entrée ancienne réception, l'entrée self escalier, couloir pavillon près de la piscine ;
- Obligation de respecter les consignes d'hygiène énumérées plus haut ;

➤ **Optimisation du nettoyage global de l'établissement :**

- Privilégier les locaux à risque de contamination (salle de bain, plan de travail et plus particulièrement les poignées de portes et fauteuils).
- Utiliser les produits d'hygiène et de désinfection semblables à ceux utilisés lors de la mise en place d'un isolement.
- Placer à tous les endroits stratégiques de l'institution du savon, du gel hydro-alcoolique et des serviettes jetables.

➤ **Respect des consignes médicales en cas de suspicion de maladie du professionnel**

- La maladie se caractérise par de la fièvre, une toux sèche, un état grippal ;
- Si vous ressentez ces symptômes, restez à la maison si vous êtes malades et contactez votre médecin traitant qui déterminera la démarche à entreprendre ;
- Si vous êtes sur votre lieu de travail, prévenez votre chef de service et rentrez immédiatement chez vous en suivant les consignes ci-dessus ;
- Si vous avez été en contact direct avec une personne contaminée ou circulez dans une zone à risque, soyez attentifs durant 14 jours aux possibles symptômes ;

Nous sommes conscients que ces mesures engendrent une perturbation dans nos habitudes de travail. Elles concernent notre cadre professionnel. Nous vous invitons également à être très vigilants dans votre privée, en limitant au maximum les risques de contamination. Il en va de la sécurité de nos résidents.

Ces mesures sont d'application a priori jusque fin avril. Les professionnels du comité de crise restent attentifs à l'évolution de la situation.

Nous vous remercions pour votre attention et votre précieuse collaboration.

Pour le comité de crise,

